



Le 4 septembre 2014

Monsieur Paxkal INDO
Président de l'Association SEASKA
Le Forum
10 place André Emlinger
64100 BAYONNE

Réf. : DL/SB – 423/2014

Objet :

Lettre Recommandée avec A.R.

Monsieur le Président,

Par la présente, je tiens à vous informer, qu'à l'issue du délai qui vous a été imparti pour libérer le terrain (ordonnance du 1^{er} septembre 2014 du Tribunal Administratif de Pau), la Commune de CIBOURE va procéder :

- au débranchement de l'électricité et de l'eau potable,
- et à la dépose de la clôture.

Les interventions ci-dessus sont nécessaires au respect des dates prévues pour la réouverture de l'école maternelle « Marinela » :

- le 15 septembre 2014 pour la réception des travaux,
- et le 3 novembre 2014 pour l'accueil des enfants.

Dans l'attente,

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Guy POULOU

Copies à :

- M. Pierre BARRIERE, Inspecteur d'Académie des Pyrénées Atlantiques, 2 place d'Espagne, 64038 PAU CEDEX
- Mme COHERE, Inspectrice de l'Education Nationale, Ecole du Centre, Avenue Jaureguiberry, 64500 SAINT JEAN DE LUZ
- Mme Laida MUGICA, Présidente de Kaskarotenea Ziburuko Ikastola, 19 avenue Errepira, 64500 CIBOURE
- Mme Maialen TAPIA, Directrice de Kaskarotenea Ziburuko Ikastola, 19 avenue Errepira, 64500 CIBOURE
- Mme DUBARBIER, Adjointe aux Affaires Scolaires
- M. BOYE, Directeur des Services Techniques